



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR

La réponse au postulat de Mme la Conseillère H. Grand concernant l'implantation de dispositifs de collecte et tri des déchets de type « EcOpoint ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Lors de la séance du Conseil Communal du 5 juin 2008, Mme la Conseillère Hélène Grand-Greub a proposé un postulat pour l'introduction de points de tri des déchets du type « EcOpoint » en Ville d'Yverdon-les-Bains, en citant :

«... le tri des déchets et l'éducation au tri sont des préoccupations constantes de nos autorités et de nombreuses initiatives ont déjà été prises dans ce domaine. Il existe cependant une possibilité que l'on n'a pas encore exploitée, notamment dans les cours d'écoles et les lieux fréquentés par des piétons et des touristes, je veux nommer l'« EcOpoint ».

« ... L'EcOpoint offre, sur une surface de 1m², une solution de tri sélectif adaptée à l'attente du public en tenant compte de l'évolution des moeurs de consommation. D'une capacité maximale de 1'000 litres, l'EcOpoint réduit considérablement le nombre de vidages par rapport à une poubelle traditionnelle. L'EcOpoint urbain est conçu en fonction de son emplacement et des déchets qui sont produits dans ses environs immédiats : take-away, restauration rapide et autres journaux gratuits. L'EcOpoint est une solution moderne et propre qui offre plusieurs possibilités de tri sélectif ainsi qu'éventuellement un distributeur de sachets pour ramasser les crottes de chiens. En effet, l'EcOpoint possède différents compartiments guidant chaque famille de déchets directement dans un sac à travers l'orifice prévu à cet effet : verre, PET, aluminium, piles, papier, mégots de cigarettes et déchets incinérables (par exemple). L'EcOpoint est adaptable et modulable en fonction des besoins spécifiques comme en ville ou lors de manifestations ou encore dans des bureaux ».

« L'intérêt est naturellement le côté ludique et éducatif du tri au moment où le déchet est produit. La canette de Coca, le journal gratuit, la pile que l'on vient de changer, la cigarette grillée voire le chewing-gum trouvent ainsi une bien meilleure destination que le sol ou le tout à la poubelle. L'objet peut être décoré et animé selon les désirs ou les besoins de son propriétaire. ... ».

Ce postulat a été pris en considération et renvoyé à la Municipalité.

1 Recherche de fournisseur

Suite à ce postulat, le Service des travaux et de l'environnement a étudié la possibilité d'implanter des EcOpoint en ville.

Le 19 août 2008, ce service a contacté Summit Foundation, qui a développé le concept de l'EcOpoint et que le service connaît bien, pour avoir fait appel à eux pour la fabrication des

2'500 Ecobox qui ont été distribuées cet été en ville. Le 29 octobre 2008, nous avons reçu l'offre de Summit Foundation, pour un EcOpoint modèle « urbain ».

2 Descriptif et coûts

2.1 Dimension d'un EcOpoint

Largeur : 130 cm
 Profondeur : 80 cm
 Hauteur : 200 cm
 Poids à vide : 200 kg
 Capacité : + de 1'000 litres
 Châssis extérieur et intérieur en acier soudé, traité et peint.

2.2 Devis brut selon Summit Foundation

<i>2.2.1</i>	<u>SERRURERIE</u>		Fr.	<i>4'090.00</i>
2.2.1.1	Châssis acier	Fr.	2'510.00	
2.2.1.2	Montage porte avec serrure	Fr.	800.00	
2.2.1.3	Petites pièces	Fr.	460.00	
2.2.1.4	Divers et imprévus	Fr.	320.00	
<i>2.2.2</i>	<u>TOLERIE</u>		Fr.	<i>2'340.00</i>
2.2.2.1	Tôlerie	Fr.	1'700.00	
2.2.2.2	Frais d'étude pour programmation + débitage	Fr.	640.00	
<i>2.2.3</i>	<u>GRAPHISME-COMMUNICATION</u>		Fr.	<i>2'840.00</i>
2.2.3.1	Travaux et recherche graphiques	Fr.	940.00	
2.2.3.2	Production et pose de la communication	Fr.	1'900.00	
<i>2.2.4</i>	<u>COORDINATION GENERALE</u>		Fr.	<i>2'010.00</i>
2.2.4.1	Conseil, concept, expertise	Fr.	960.00	
2.2.4.2	Coordination et suivi de conception	Fr.	450.00	
2.2.4.3	Frais divers et déplacements	Fr.	600.00	
TOTAL HT			Fr.	<u>11'280.00</u>
TOTAL pour 4 EcOpoint HT			Fr.	<u>39'090.00</u>

Ne sont pas compris dans l'offre de Summit Foundation, les frais de mise à l'enquête, la fabrication et la pose des socles en béton, les frais de graphistes propres à la ville et les frais d'exploitation.

Dans un premier temps, nous proposons d'installer 4 containers sous forme de TEST dans des endroits très fréquentés. Selon les données du fournisseur, le premier EcOpoint « urbain » a été installé à la rue Haldimand à Lausanne, début décembre 2006. Il a obtenu des résultats très concluants au point de vue quantitatif, avec plus de 2,5 tonnes de déchets triés et qualitatifs, car, sans instructions particulières, la qualité du tri effectuée était excellente.

L'EcOpoint a aussi fait ses preuves avec le modèle « alpin », élaboré spécialement pour les stations de ski.

La Municipalité doute certes un peu de l'efficacité, en termes de rendement (coût/tonne), mais elle est persuadée que la visibilité d'EcOpoint va générer un vecteur favorable pour la sensibilisation et inciter la population et les visiteurs au tri des déchets urbains. L'EcOpoint véhicule l'image d'une ville soucieuse de son environnement.

3 Propositions d'emplacements

Pour la phase TEST, nous retenons les emplacements suivants :

- Promenade Auguste Fallet, entre le jardin japonais et le Kebab.
- Rue de la Plaine, côté Château (anciennement à l'endroit du baromètre).
- Gare, côté Poste.
- Rue des Casernes, devant le Check Point.

Les emplacements sont indicatifs, ils seront définitivement arrêtés par la Municipalité après étude complète du projet, avant la mise à l'enquête publique.

4 Conclusions

La Municipalité a dès lors décidé d'inscrire un montant de fr. 20'000.- dans les compléments au budget 2009 (compte n° 455.3149) pour la mise en place de 2 EcOpoints en 2009 et de porter le même montant au même compte du budget 2010 dans le même but.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Il est pris acte de la réponse apportée au postulat de Mme la Conseillère H. Grand concernant l'implantation de dispositifs de collecte et tri des déchets de type « EcOpoint ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


R. Jaquier

La Secrétaire :


S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : M. M.-A. Burkhard